

## **CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 3 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERK, Maire.

**Présents** : M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. DAVID Olivier, M. GOUPIL Vincent, M. HAIRAUT Ludovic, Mme BOUDIN Sandrine, M. TARIN Rémy

**Absents excusés** : M. HAUGUEL Olivier (excusé).

**Secrétaire de séance** : Mme Maryvonne BAZIRET

**Date de convocation** : 30 avril 2022.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022**

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022

### **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM AU SDEC ENERGIE**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes de Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC NERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Par 7 voix pour et 1 abstention

Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE.

### **CONVENTION DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS 2022 A 2026**

Vu la signature de la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique par la Communauté de communes Val ès Dunes,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention reçue par l'organisme FREDON portant sur l'accès aux actions d'animation et sur la définition des modalités de destruction des nids de Frelons asiatiques dans le cadre du plan de lutte collective décliné dans le Calvados. Cette

convention est signée pour 3 ans reconductible sur 2 ans, conformément à l'arrêté préfectoral du 7 février 2022 d'une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme FREDON.

### **CONTRAT DE LOCATION COPIEUR ET MATERIEL INFORMATIQUE**

Madame Baziret, adjointe au Maire, a rencontré les commerciaux de la société Koesio concernant le renouvellement du copieur et du matériel informatique de la commune.

De plus, afin d'améliorer la qualité des échanges lors des réunions de conseil municipal ou autres réunions, les conseillers souhaitent avoir à disposition un grand écran sur lequel serait projeté les différents documents nécessaires aux échanges. Ceci dans le but de faire des économies de papiers et d'encre.

Enfin, les conseillers souhaitent pouvoir disposer d'un ordinateur portable ainsi que d'un second écran pour le PC fixe afin de faciliter et d'améliorer la qualité de travail du secrétariat.

Madame Baziret fait le point sur le matériel compris dans l'offre faite par la société Koesio :

- 1 copieur / scanner A4 - A3
- 1 PC fixe complet + 1 écran supplémentaire
- 1 PC portable
- 1 système de sauvegarde
- 1 écran 75 pouces sur pied amovible

La société Koesio s'engage à indemniser la commune pour le rachat du contrat Rex Rotary qui n'était pas arrivé à échéance.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre faite par la société Koesio
- donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout contrat ou convention nécessaire avec la société Koesio
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de dénoncer le contrat signé avec Rex Rotary.

### **FACTURATION DES MENUS DU REPAS DE L'AMITIE POUR LES PERSONNES NON INVITEES PAR LA COMMUNE**

La sortie annuelle de la commune se déroulera au restaurant Les Deux Ponts à Honfleur le dimanche 15 mai.

Les condéens de 63 ans (au cours de l'année 2022) et plus, les enfants de moins de 10 ans, les agents municipaux ainsi que les conseillers municipaux, qui souhaitent participer à cette journée, sont invités par la commune.

Pour tous les autres condéens ou famille et amis qui souhaitent venir également, Monsieur le Maire propose aux conseillers de facturer le repas :

- **35€40 pour les adultes**
- **29€90 pour les enfants de plus de 10 ans**

Correspondant au prix des menus servis par le restaurant.

Le transport sera assuré par la société « Voyages Le Monnier » d'Argences qui met à la disposition de la commune un bus de 59 places avec chauffeur pour la journée pour un tarif de 490 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

## **PROJET DE MICRO-CRECHE**

Un couple de professionnels de la santé et de la petite enfance est venu rencontrer Monsieur Quillet et Madame Baziret afin de leur présenter leur projet de construction d'une micro-crèche sur le territoire communale. Leur souhait est d'apporter aux enfants la philosophie piklérienne.

La commune n'a pas la compétence « petite enfance » qui est du ressort de la communauté de communes Val ès dunes. Elle ne peut donc pas donner son accord mais le conseil municipal a une approche favorable concernant ce projet de micro-crèche.

Le couple devra présenter leur dossier aux élus communautaires.